

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 64 Subvention d'investissement globale (124 000 €) au bénéfice des organismes « Fondation Armée du Salut », « Les Œuvres de la Mie de Pain », « Aurore », «le Centre d'Action sociale protestant », « Emmaüs Solidarité », « Trinité Solidarité » pour l'équipement en kits d'hygiène de leurs ESI et de leurs maraudes d'intervention sociale aux fins de distribution aux personnes sans abri -Budget participatif de la Ville de Paris - édition 2016- Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'accorder une subvention d'investissement globale de 124 000 € au titre de l'exercice 2019, aux opérateurs « Fondation Armée du Salut », « Les Œuvres de la Mie de Pain », « Aurore », «le Centre d'Action sociale protestant »,« Emmaüs Solidarité » et « Trinité Solidarité », pour leur projet de distribution de trousseaux d'hygiène (kits) aux personnes sans abri, projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris - édition 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention d'investissement de 7 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Trinité Solidarité », dont le siège social est situé 3, rue de la Trinité (Paris 9^{ème}), (n° SIMPA 182 610 et n° de dossier 2019_07104) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 37 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association «Emmaüs Solidarité», dont le siège social est situé 32, rue des Bourdonnais 75 001 PARIS (n° SIMPA 24 921 et n° de dossier 2019_07201) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 30 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association «Fondation Armée du Salut », dont le siège social est situé 60, rue des Frères Flavien 75 020 PARIS (n° SIMPA 180 983 et n° de dossier 2019_07173 et 2019_07174) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 25 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association «Les Œuvres de la Mie de Pain », dont le siège social est situé 20, rue Charles Fourier à Paris 13^{ème} (n° SIMPA 2569 et n° de dossier 2019_07197) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 10 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association «Aurore », dont le siège social est situé 34, boulevard de Sébastopol à Paris 4^{ème} (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2019_07195) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 15 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association «Centre d'action sociale protestant », dont le siège social est situé 20, rue Santerre (Paris 12^{ème} (n° SIMPA 48 161 et n° de dossier 2019_07151) pour l'achat et la distribution de kits d'hygiène aux personnes sans abri ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires « Aurore », « Fondation Armée du Salut », « Les Œuvres de la Mie de Pain », « Emmaüs Solidarité », « Trinité Solidarité » « Centre d'action sociale protestant (CASP) », de conventions pluri-annuelles d'investissement, présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 900 - AP 1705031 - Rubrique P0382 (Budget Participatif) - Nature 20421		
Organismes bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Trinité Solidarité	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	7 000 €
Emmaüs Solidarité	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	37 000 €
Fondation Armée du Salut	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	30 000 €
Les Œuvres de la Mie de Pain	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	25 000 €
Aurore	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	10 000 €
Centre d'action sociale protestant (CASP)	Achats de Kits d'hygiène aux personnes sans abri	15 000 €
TOTAL	Achats de kits d'hygiène pour les personnes sans abri	124 000 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO